

EPREUVES DU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU CORPS DES ADMINISTRATEURS DE LA NC

	Coefficient	Durées
I - Epreuves d'admissibilité :		
1° Une note de synthèse et de propositions, à partir d'un dossier portant sur un sujet d'économie	3	4H
2° Une note de synthèse et de propositions, à partir d'un dossier portant sur un sujet de droit public	3	4H
3° Une épreuve écrite de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier et portant sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale ou un établissement public local	5	4H
4° Une composition portant sur une question de la société contemporaine, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée	3	5H
5° Une épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques ou tableaux statistiques à expliquer et commenter	2	3H
II - Epreuves d'admission :		
1° Un entretien avec le jury, à partir d'un dossier présentant l'expérience professionnelle du candidat, permettant d'apprécier son parcours, ses réalisations, ses capacités d'analyse et de synthèse ainsi que sa motivation et sa capacité à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois	5	30 mn dont un exposé liminaire d'au plus de 10 mn
2° Une épreuve de mise en situation professionnelle collective	2	45 mn dont 30 mn de mise en situation collective puis, individuellement, 15 mn de compte rendu et d'échanges avec le jury
3° Une interrogation orale portant, au choix du candidat au moment de son inscription, sur l'une des deux matières suivantes : questions relatives à l'Union européenne ou questions sociales (les candidats auront accès lors de la préparation, en fonction de la matière choisie, aux traités régissant l'Union européenne ou aux codes de l'action sociale et des familles, et du travail)	3	Prépa : 30 mn Entretien : 30 mn
4° Une interrogation orale portant sur le droit et la gestion des collectivités locales (les candidats auront accès lors de la préparation au code général des collectivités territoriales)	3	Prépa : 30 mn Entretien : 30 mn
5° Une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère comportant la lecture et la traduction, sans dictionnaire, d'un texte suivies d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes, au choix du candidat : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol ou italien. (seuls sont pris en compte pour l'admission les points au-dessus de la moyenne)	2	Prépa : 30 mn Entretien : 30 mn

ADMINISTRATEUR DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie A

Fonctions :

- mission, études ou fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment dans les domaines administratif, financier, juridique, sanitaire et social ainsi que dans les domaines hospitaliers, des ressources humaines, du développement économique et social
- diriger ou coordonner les activités de plusieurs bureaux, d'un service ou d'un groupe de services

